

PLATE-FORME INTERDÉPARTEMENTALE DE NATURALISATION DE NANCY

NATURALISATION

JUSTIFICATIFS ACCEPTÉS POUR LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE NIVEAU B1 ORAL ET ECRIT

ATTENTION : depuis le 11 août 2020 la procédure de naturalisation nécessite de démontrer une maîtrise de la langue française niveau B1 oral et écrit

- ✓ **Diplôme français** (niveau brevet minimum) : brevet des collèges, baccalauréat, BEP-CAP, BTS, licence, Master, Doctorat...
- ✓ **Diplôme d'études en langue française (DELF)** niveau B1 ou supérieur.
 - ✗ Attention : les diplômes DELF A1 et A2 sont refusés
 - ✗ Attention : le diplôme initial d'études en langue française (DILF) est refusé
- ✓ **Titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle (CQP)**, de niveau 3 ou supérieur, inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)
 - ✗ Attention : les attestations de suivi de formation(s) sont refusées
- ✓ **Test de français de niveau B1 oral et écrit** ; obtenu depuis moins de 2 ans, attestant soit d'un niveau global égal ou supérieur au B1 oral et écrit, soit, pour chacune des 4 épreuves, d'un niveau B1 ou supérieur (Voir liste des organismes habilités au verso)
 - ✗ Attention : les tests de niveau A1 et A2 sont refusés
 - ✗ Attention : les tests de niveau B1 oral uniquement sont refusés
 - ✗ Attention : les tests indiquant un niveau requis (B1) pour la naturalisation « **non atteint** » sont refusés
- ✓ **Attestation de comparabilité** d'un diplôme étranger (pays francophones et Maghreb uniquement) **avec mention du suivi du cursus en langue française** délivrée par l'organisme ENIC-NARIC (<https://www.ciep.fr/enic-naric-france>)
 - ✗ Attention : les attestations de comparabilité sans référence au suivi d'un cursus en langue française dans un pays francophone sont refusées



✗ **Attention: Toutes les attestations linguistiques délivrées par l'OFII sont REFUSEES**

✓ **Sont dispensés de justificatif de maîtrise de la langue française :**
(Leur maîtrise de la langue française niveau B1 sera toutefois vérifiée lors de l'entretien de naturalisation et selon leur situation) :

- les postulants justifiant d'un **handicap** ou d'un **état déficient chronique** au moyen du modèle de certificat médical joint en annexe renseigné par un médecin et **avec indication d'une évaluation linguistique impossible**
- les postulants réfugiés ou apatrides résidant en France depuis au moins 15 ans et âgés de plus de 70 ans



PLATE-FORME INTERDÉPARTEMENTALE DE NATURALISATION DE NANCY

ORGANISMES HABILITÉS A FAIRE PASSER LE TEST OU DIPLÔME DE FRANÇAIS - NIVEAU B1

➤ Test de connaissance du Français (TCF)

L'organisme France Education International organise le test de connaissance du Français – Intégration, Résidence et Nationalité (TCF- IRN) qui évalue la maîtrise orale et écrite du français niveau B1. Ce test est valable 2 ans.

Organismes locaux habilités pour le TCF-IRN		
CEL – GIP FORMATION	HESIO CONSEIL	Metz FrenchPRO
Téléphone : 03.83.55.65.55 gip-cel@ac-nancy-metz.fr 28, rue de Saurupt 54000 NANCY www.cel-gip.fr	Téléphone : 06.08.02.72.88 b1@hesio.fr Espace Carrefour 6, rue Marchant 57000 METZ	Téléphone : 07.66.56.85.68 metzfrenchpro@gmail.com 29, rue de Sarre 57070 METZ www.metzfrenchpro.com

➤ Test d'évaluation du français (TEF)

La chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France organise le test d'évaluation du français - Intégration, Résidence et Nationalité (TEF- IRN) qui évalue la maîtrise orale et écrite du français niveau B1. Ce test est valable 2 ans.

Organismes locaux habilités pour le TEF-IRN	
International House Nancy et Metz	Metz FrenchPRO
Téléphone : 07.81.84.41.55 tcf@ihnancy.com 15 rue Sainte Catherine 54000 NANCY Espace Carrefour - 6 rue Marchant 57000 METZ	Téléphone : 07.66.56.85.68 metzfrenchpro@gmail.com 29, rue de Sarre 57070 METZ www.metzfrenchpro.com

➤ Diplôme d'études en langue française (DELFF)

Le **diplôme d'études en langue française (DELFF)** niveau B1 ou supérieur a une durée de validité permanente.

Organismes locaux habilités pour le diplôme DELFF	
CEL– GIP FORMATION	Université de Lorraine
Téléphone : 03.83.55.65.55 Mail : gip-caec@ac-nancy-metz.fr Adresse : 28 Rue de Saurupt 54000 NANCY	Téléphone : 03 72 74 31 91 Mail : deffe-contact@univ-lorraine.fr Site Internet : https://deffe-nancy.jimdo.com/